



Master 2

Propriété intellectuelle et droit des nouvelles technologies

Finalité

Former des juristes de haut niveau
spécialisés en propriété intellectuelle



Une formation juridique de haut niveau

La formation

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Les étudiants qui auront acquis en M1 les bases du droit de la **propriété intellectuelle, du droit du marché et des techniques contractuelles**, approfondiront leurs connaissances et leur orientation vers ce secteur, grâce à des cours théoriques et des séminaires professionnels, tout en testant ces connaissances et orientation lors d'un stage en entreprise d'une durée minimale de trois mois ou en rédigeant un mémoire de recherche.

D'un point de vue professionnel, elle vise à former des juristes de haut niveau dans cette spécialité très demandée en raison de l'expansion de l'informatique et de l'Internet, du recours intensif aux signes distinctifs (notamment marques et noms de domaine), de l'accent mis sur l'innovation dans de nombreux secteurs (brevets de logiciels, méthodes commerciales, nouveaux médicaments, brevets sur les gènes, biotechnologies en général) et de l'essor des industries culturelles (audiovisuel, édition...).

D'un point de vue scientifique, son objectif est de former à la recherche des étudiants qui pourront poursuivre un parcours doctoral au sein de l'équipe du CUERPI, Centre Universitaire d'Enseignement et de Recherche en Propriété Intellectuelle, intégré au Centre de Recherches Juridiques de Grenoble (CRJ).

CHIFFRES CLÉS

- 20 étudiants par promotion
- Taux de réussite entre 95 % et 100 %
- Une vingtaine d'intervenants professionnels
- 3 à 6 mois de stage en parcours professionnel

COMPÉTENCES ACQUISES

- Maîtrise des principes et portée des droits de propriété intellectuelle : droit des marques, des brevets, des dessins et modèles, droit d'auteur et droits voisins ;
- maîtrise de l'environnement des droits de propriété intellectuelle (droit de la concurrence, droit de la distribution...) et des sources internationales et européennes ;
- maîtrise du droit des nouvelles technologies ;
- aptitude à rédiger des contrats d'exploitation.



Les débouchés

TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES

La formation vise à former des juristes de haut niveau se destinant aux professions suivantes :

- conseil en propriété industrielle ;
- avocat spécialisé (la propriété intellectuelle est depuis quelques années une spécialité prévue expressément par la réglementation des barreaux) ;
- juriste d'entreprise (service PI de grandes entreprises) ;
- fonctionnaire d'organismes liés à la propriété intellectuelle, nationaux (INPI, INAO, INA...) ou internationaux (OMPI, Office Européen des Brevets).

3

CAS PRATIQUES ET INTERVENANTS

Les nombreux intervenants professionnels de la formation sensibilisent les étudiants aux aspects tant concrets que pratiques de l'exercice de leur discipline en leur soumettant des **cas réels** rencontrés quotidiennement dans le cadre de leur fonction. Ils contribuent à l'entretien du **réseau du Master 2** et favorisent l'**insertion professionnelle** des étudiants :

L. MULATIER (INPI Paris), Y. BRUSSETTI (INPI Grenoble), N. GROLLIER (IBM France, Directeur PI, Sud Ouest Europe, Moyen-Orient Afrique), I. ROMET (Avocate, Cabinet Véron & Associés / Contentieux de brevets), A. FOURLON (Avocate NOMOS, Droit des nouvelles technologies), A. PLANTUREUX (Resp. PI, SAGE), F. CURCHOD (OMPI / Etude des conventions), F. DUMONT (Avocat, Deprez, Guignot & Associés / Droit d'auteur et droits voisins), J.-C. MASSON (Juriste Départ. Propriété intellectuelle, Lutte contre la Contrefaçon, Europe-Asie, Hermès / Marques), J.-P. STOULS (Avocat Lyon, Spécialiste Brevets), E. VERLOUD (Directeur juridique, Panzani / Allégations nutritionnelles et de santé), S. MARTIN (IP Law Assistant Counsel, IBM).

TÉMOIGNAGE

« La formation du Master 2 de Grenoble est très complète par la diversité des enseignements dispensés touchant à la fois les matières fondamentales de la propriété intellectuelle (PI) ainsi que celles se trouvant dans son sillage. Elle m'a permis la rencontre de divers acteurs de la PI, créant ainsi un réseau précieux. A ma connaissance, chaque étudiant diplômé a pu accéder à des postes de qualité au sein de grandes sociétés, de cabinets de conseil de renom ou encore au sein de cabinets d'avocats spécialisés en PI » (Eglantine Retailleau, Juriste chez Hermès, Promo 2009-2010).



Une formation à la fois pratique et théorique

Organisation pédagogique

SEMESTRE 1

UE 1	Aspects fondamentaux et économie de la propriété intellectuelle Aspects fondamentaux de la propriété intellectuelle Economie de la propriété intellectuelle	10 heures 5 heures
UE 2	Propriétés industrielles I Droit des brevets Droits des marques	25 heures 30 heures
UE 3	Propriétés industrielles II Droit des dessins et modèles	10 heures
UE 4	Propriétés littéraires et artistiques Droit d'auteur et droits voisins	30 heures
UE 5	Matières d'ouvertures Droit de l'immatériel et des personnes publiques Droit pénal des affaires	10 heures 15 heures
UE 6	Méthodologie Parcours Recherche : Etat de recherche - Mémoire Parcours Professionnel : Dossiers raisonnés et consultation	5 heures

4

SEMESTRE 2

UE 1	Droit de l'informatique et des réseaux	30 heures
UE 2	Droit du marché et propriété intellectuelle	15 heures
UE 3	Droit international et européen de la propriété intellectuelle	10 heures
UE 4	Accords industriels	20 heures
UE 5	Anglais pour la propriété intellectuelle	25 heures
UE 6	Stage <u>OU</u> Mémoire et Grand Oral	
UE 7	Parcours Recherche : séminaire de méthodologie à la recherche	10 heures

SEMESTRE 1

Aspects fondamentaux et économie de la propriété intellectuelle

Notions de base de la propriété intellectuelle (nature, régime) et liens avec le droit civil des droits privatifs (contrats, droit des biens). Analyse économique du droit de la propriété intellectuelle.

Droit des brevets

Ce cours aborde toutes les questions juridiques autour du brevet, dépôt, titularité, mode de propriété, contrefaçon, etc.

Droit d'auteur et droits voisins

Sont traités dans ce cours : la reconnaissance des droits, contenu des droits, exploitation, défense.

Droit de l'immatériel et des personnes publiques

Ce cours transversal contient des éléments de droit public et de droit privé autour des droits de propriété des personnes publiques et de leurs agents. Il aborde également les modalités publiques d'exploitation de données immatérielles (comme les licences téléphonie), les questions liées à la numérisation et à la commercialisation des données publiques et les aspects institutionnels de gestion de l'immatériel (agence du patrimoine immatériel de l'Etat, etc.).

Droit des marques

Conditions d'enregistrement, effet des titres, exploitation (licences, cession, apport en société...).

Droit des dessins et modèles

Conditions d'enregistrement, effet des titres, exploitation (licences, cession, apport en société...).

Dossiers raisonnés et consultation (parcours Professionnel)

Cette unité s'adresse plus particulièrement aux étudiants ayant choisi le parcours professionnel. Le dossier raisonné est une recherche précise sur un point de droit de la propriété intellectuelle. La consultation vise à établir une note sur un cas pratique.

SEMESTRE 2

Droit de l'informatique et des réseaux

Ce cours traite des biens informatiques (logiciels, base de données...), des contrats du secteur informatique, des relations entre informatique et libertés, du droit de l'Internet (protection des sites, noms de domaines, contrats du commerce électronique...).

Droit du marché et de la propriété intellectuelle

Droit de la concurrence, droit de distribution, droit de la consommation appliqué à la propriété intellectuelle.

Droit international et européen de la propriété intellectuelle

Directives et règlements communautaires concernant les marques, les dessins et modèles, projet de brevet communautaire et rapport avec le système de brevet européen, grandes conventions internationales en matière de propriété intellectuelle et leur évolution.

Accords industriels et techniques contractuelles

Présentation, analyse et entraînement à la rédaction des principaux contrats en matière de propriété intellectuelle.

Anglais pour la propriété intellectuelle

Conversation sur des sujets de PI, thème et version portant sur des textes de brevets, des contrats d'exploitation, des lois, des directives, des décisions de l'OEB et de l'OHMI, du TUE et de la CJUE.

Méthodologie de la recherche (parcours Recherche)

Ce séminaire aborde en priorité les questions liées à la méthodologie du mémoire de recherche (construction du plan, bibliographie, index, etc.).



Un réseau universitaire et professionnel solide

Les atouts

ENVIRONNEMENT SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNEL

La formation bénéficie du support scientifique du **CUERPI**, connu de longue date de tous les spécialistes et professionnels de la propriété intellectuelle, organisateur de colloques annuels consacrés à l'étude des avancées du droit de la propriété intellectuelle, en même temps que l'occasion pour les étudiants de rencontrer les spécialistes de la discipline.

ÉVALUATION

Sur une échelle de notation couvrant les notes A+, A, B et C, cette spécialité a été évaluée « A+ » par l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES). Cette dernière a notamment salué le dynamisme de la spécialité, la très grande qualité des intervenants ainsi que l'ouverture aux professionnels.

6

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

J.-S. BERGÉ (Professeur Lyon 3), J.-M. BRUGUIERE (Professeur Grenoble), C. CHIARINY-DAUDET (Maître de conférences Montpellier), V. FAUCHERAND (Professeur Grenoble), F. MACREZ (Maître de conférences Strasbourg), M.-C. PIATTI (Professeur Lyon II), C. ROBBEZ-MASSON (Professeur Grenoble), C. LE STANC (Professeur Montpellier), P. TREFIGNY (Maître de conférences Grenoble), E. TREPPOZ (Professeur Lyon III).

ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS

Créée en 1990, l'Association Des Etudiants En Propriété Intellectuelle (ADEPIG) bénéficie d'un **réseau actif et dynamique** en réunissant les étudiants actuels et anciens diplômés du Master. Elle entretient un site web et un annuaire afin de promouvoir la formation et ainsi favoriser l'insertion professionnelle des diplômés.

Site web : <http://www.adepig.com>



Conditions d'accès

PUBLIC

La formation est ouverte aux étudiants en formation initiale. Elle est accessible aux étudiants titulaires d'un M1 et aux personnes justifiant d'une formation nationale ou étrangère équivalente. Un pré-requis en droit de la propriété industrielle et/ou droit de la propriété littéraire et artistique est recommandé.

SÉLECTION

7

Le recrutement s'effectue sur dossier et / ou entretien de sélection devant un jury. Le dossier soumis par l'étudiant doit rassembler notamment les relevés de notes des années d'études précédentes, une lettre de motivation et un CV. L'entretien dure une vingtaine de minutes. L'avis final du jury se fonde sur la qualité du cursus universitaire antérieur du candidat, sur la maîtrise de la propriété intellectuelle (stages, mémoires...) et le niveau de langue.

CANDIDATURE

Les dossiers sont à constituer en ligne sur le site de la Faculté de Droit de Grenoble, à partir de début avril.

ORGANISATION GLOBALE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE

- La rentrée universitaire a généralement lieu dans la troisième semaine de septembre.
- Les cours se terminent début avril .
- Les examens se déroulent en début d'année et en avril pour la première session et en septembre pour la deuxième session.
- Stage de 3 à 6 mois, à partir du mois de avril / mai.
- Le mémoire peut être soutenu en juillet ou en septembre.

FICHE D'IDENTITÉ DE LA FORMATION

M2 Propriété intellectuelle et droit des nouvelles technologies

Responsables de spécialité : Jean-Michel BRUGUIÈRE, Professeur de droit privé
Pascale TREFIGNY, Maître de conférences en droit privé

La spécialité « Propriété intellectuelle et droit des nouvelles technologies » fait partie du Master *Droit privé* dirigé par Cédric RIBEYRE, Professeur de droit privé. Elle dispose à la fois du label « professionnel » et du label « recherche ».

Contact administratif :

Université Pierre-Mendès-France

Faculté de Droit

Scolarité du M2 Propriété intellectuelle et droit des nouvelles technologies

BP47

38040 GRENOBLE Cedex 9

Téléphone : 04 56 52 85 18

Courriel : Frederic.Delay@upmf-grenoble.fr

Site web de la Faculté de Droit de Grenoble : <http://www.facdroid-grenoble.org>

Site web du CUERPI : <http://www.cuerpi.com>

Master 2

Propriété intellectuelle et droit des nouvelles technologies

*La Faculté de Droit de Grenoble est une composante
de l'Université Pierre-Mendès-France.*

upmf
Grenoble
Université Pierre-Mendès-France
Sciences sociales & humaines

FACULTÉ DE
DROIT
GRENOBLE